

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-AE85

présenté par

Mme Robert-Dehault, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, M. Guiniot,  
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Menache et M. Pfeffer

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Immigration et asile	0	1 220 099	
Intégration et accès à la nationalité française	0	0	
<b>TOTAUX</b>	0	1 220 099	
<b>SOLDE</b>		-1 220 099	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à retirer 1 220 099 € de la sous action n° 4 « prise en charge sanitaire des personnes en CRA » de l'action n° 3 « lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 « Immigration et asile ».

Pour justifier une augmentation des crédits de cette sous action, le Gouvernement avance l'augmentation de 3 % coût de l'assistance sanitaire en raison de la revalorisation du Ségur des personnels médicaux et soignants. Les crédits de cette sous action auraient alors du passer de 18 364 601 € à 18 915 539 €. Or, le projet de loi indique une augmentation des crédits pour atteindre 20 135 638 €.

---

Cet amendement propose de retirer les crédits s'ajoutant excessivement qui ne semblent pas justifiés.